

# **PUBLIATO**

Manuel d'utilisation de l'application en ligne

01/06/2015

# Table des matières

Structure générale de l'application	3
Déclarer un accident du travail	4
Liste	5
Bouton de vérification	6
Infobulles et aide	6
Page du dossier d'un accident du travail	8
Gestion de déclarations	8
Consulter une déclaration d'accident du travail	11
Recherche sur la base d'un numéro de déclaration	11
Recherche sur la base de paramètres de recherche	11
Qualité employeur	11
Qualité mandataire	11
Résultat de la recherche	12
Déclarer la recevabilité de l'accident	14
Déclarer une communication de décès de la victime	15
Déclarer une incapacité temporaire	16
Clôturer une incapacité temporaire	17
Modifier une incapacité temporaire	18
Annuler une incapacité temporaire	19
Déclarer une incapacité permanente	20
Modifier une incapacité permanente	21
Annuler une incapacité permanente	22
Clôturer et réouvrir un dossier	23
Clôturer un dossier	23
Réouvrir un dossier	23
Annuler un dossier	25

# Structure générale de l'application

L'application a deux fonctionnalités importantes : créer une nouvelle déclaration d'accident du travail et consulter un dossier.

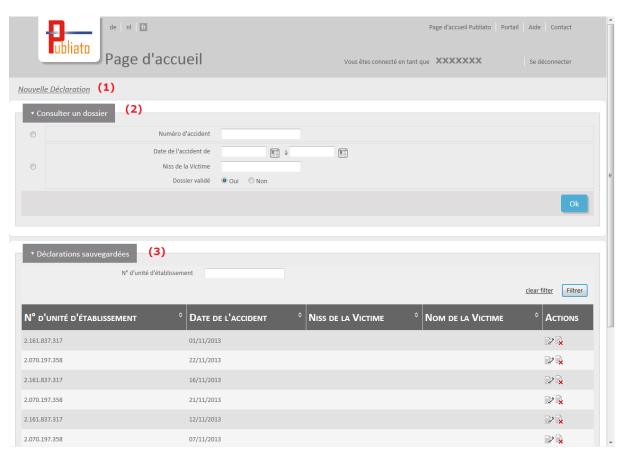
Lorsque vous vous êtes correctement identifié/authentifié et que vous avez l'autorisation d'ouvrir l'application, vous arrivez sur la page d'accueil de l'application Publiato. Sur cette page, vous pouvez directement rejoindre les principales fonctionnalités de l'application. Elle est toujours disponible via un clic sur le logo de Publiato ou via le lien "Homepage Publiato" dans le titre.

Avec le lien "Nouvelle déclaration" (1), vous pouvez "Déclarer un accident du travail".

Avec le bloc "Consulter un dossier" (2), vous pouvez retrouver un dossier existant sur la base de plusieurs paramètres. Un dossier d'accident du travail est créé dès qu'une déclaration a été remplie.

Avec le bloc "Déclarations sauvegardées" (3), vous pouvez récupérer les déclarations d'accident du travail qui ont été temporairement sauvegardées. Vu que la création d'une déclaration peut prendre beaucoup de temps, vous pouvez toujours sauvegarder temporairement votre déclaration afin de la continuer ultérieurement. Les déclarations disponibles dans le tableau sont réparties entre tous les utilisateurs d'une même entreprise et sous la même qualité.

Pour un usage optimal de l'application, nous vous conseillons d'utiliser Firefox, Chrome, Internet Explorer 8 ou une version postérieure.



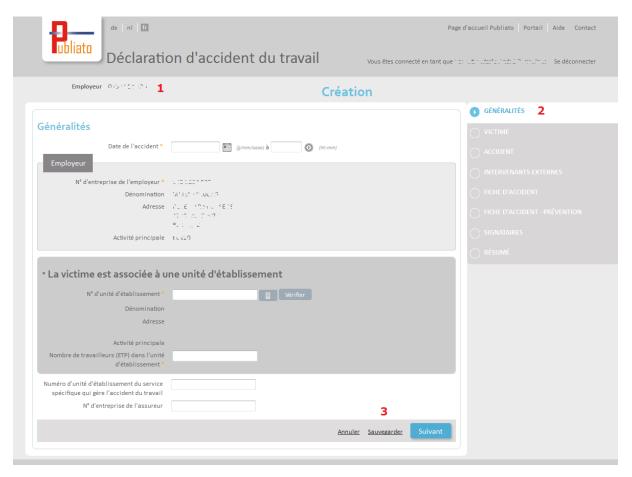
# Déclarer un accident du travail

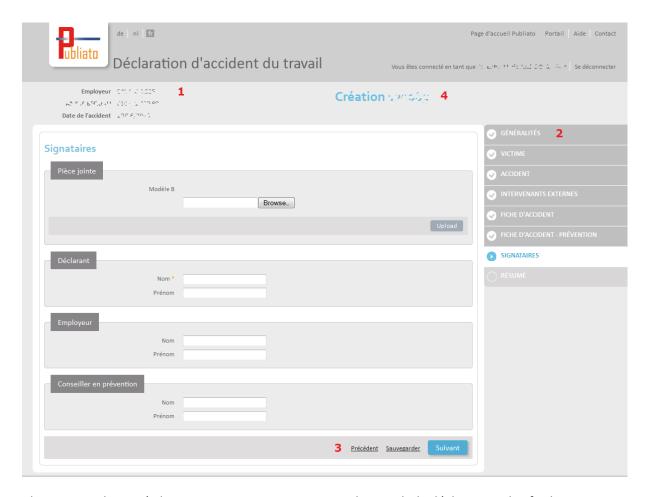
Vous trouverez la description complète des champs dans la documentation "Step by step" : <a href="https://www.socialsecurity.be/site">https://www.socialsecurity.be/site</a> fr/employer/applics/publiato/documents/pdf/stepbystep.pdf.

Les champs de saisie d'une déclaration sont répartis en différentes étapes. Vous pouvez facilement suivre l'évolution via ces étapes dans le menu de droite (2). Les données essentielles sont répétées au-dessus des champs (1).

Vous devez parcourir chaque étape dans l'ordre afin que les données soient cohérentes. Vous ne pouvez pas cliquer dans le menu de droite. Vous naviguez à l'aide des boutons "Suivant" et "Précédent" au bas de l'écran (3).

À cet endroit (3), vous pouvez également sauvegarder la déclaration.



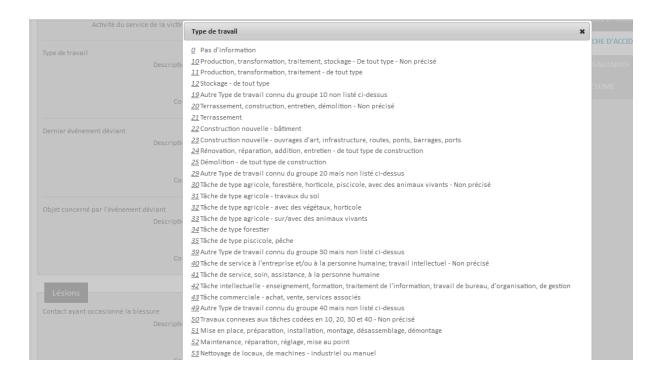


Plusieurs outils sont à disposition pour vous permettre de remplir la déclaration plus facilement.

### Liste

La liste est une icône sous forme de liste qui s'ouvre dans une fenêtre pop-up. Celle-ci contient les données disponibles qui peuvent être introduites dans le champ correspondant.



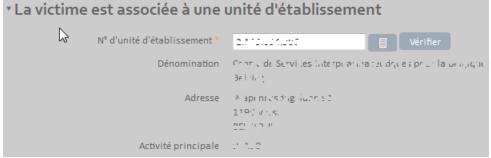


#### Bouton de vérification

Vous pouvez "vérifier" l'employeur (en cas de mandat), le NISS et le numéro d'unité d'établissement de la victime. Vous pouvez rechercher une série de données dans la sécurité sociale vous permettant de reconnaître ou de vérifier la donnée saisie.

Ainsi nous pouvons, pour le numéro d'unité d'établissement dans l'exemple ci-dessous, afficher la dénomination de l'unité locale, l'adresse et l'activité principale avec le bouton "Contrôler".

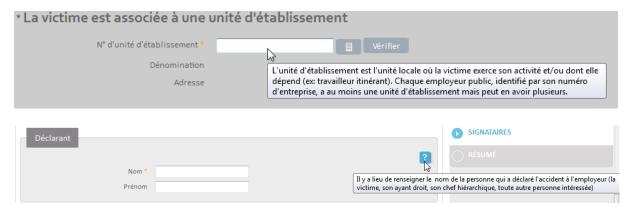




#### Infobulles et aide

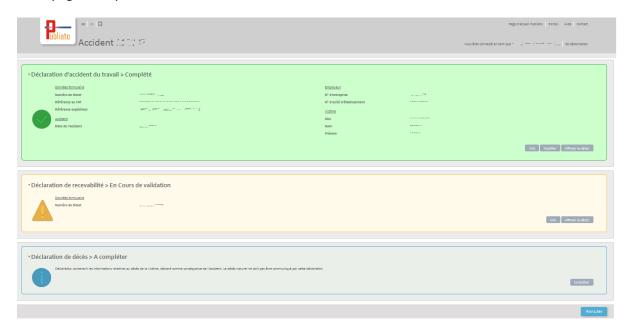
À différents endroits de l'application, des infobulles et des champs d'aide sont à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire.

Vous pouvez les afficher en passant avec la souris sur un champ documenté ou sur une icône représentant un point d'interrogation.



# Page du dossier d'un accident du travail

Avec la page du dossier d'un accident du travail, vous pouvez, pour un dossier, suivre et consulter toutes les déclarations d'un accident du travail. Vous pouvez également y remplir et gérer les déclarations de recevabilité, d'incapacité temporaire, d'incapacité permanente et de décès. Enfin, cette page vous permet de modifier ou d'annuler le dossier.



#### Gestion de déclarations

Les différentes déclarations qui appartiennent au dossier sont présentées dans un bloc coloré. Chaque bloc contient :

- le type de déclaration : déclaration d'accident du travail, de recevabilité ou de décès ;
- le statut : "En cours de validation", "Rempli", "Refusé"...;
- certaines métadonnées qui donnent une idée du contenu de la déclaration;
- une liste de boutons indiquant les actions possibles pour la déclaration.

Chaque déclaration revêt un code couleur suivant son statut :

- Bleu : la déclaration n'a pas encore été remplie. La seule action disponible est donc "Remplir".



NB : la déclaration d'un accident du travail ne peut jamais revêtir ce statut, car sans déclaration, il n'y a pas de dossier.

Vert : la déclaration est en cours de validation par Fedris.



Lorsque la déclaration a été remplie, toutes les actions autorisées sont disponibles dans le cadre. Les actions autorisées sont décrites dans les glossaires de Fedris : <a href="https://www.socialsecurity.be/web7/glossat2/faces/html/glossaryList.xhtml?language=fr">https://www.socialsecurity.be/web7/glossat2/faces/html/glossaryList.xhtml?language=fr</a>. Deux modules sont également disponibles pour consulter la déclaration : soit via l'application (afficher les détails), soit directement via XML.

 Orange: la déclaration a été envoyée à Fedris, mais doit encore être validée. Cela signifie que la déclaration doit encore faire l'objet de certains contrôles ou actions pour être acceptée et que le statut est modifié. La période de validation peut varier suivant la situation mais dure en général quelques minutes.

Données formulaire		Employeur		
Numéro de ticket	4974000000017	N° d'entreprise	/OT	
Accident		N° d'unité d'établissement	9.7.22.252.	
Date de l'accident	12/11/2012	Victime		
		Niss	5 / 101/0070	
		Nom	UL TO ALL	
		Prénom	A 1975	
				XML Afficher le détai

Lorsque la déclaration est en cours de validation, les données peuvent uniquement être consultées : soit via l'application (afficher les détails), soit directement via XML. Il n'est pas possible d'entreprendre d'autres actions sur les déclarations en cours.

 Rouge : la déclaration a été refusée. Les raisons sont alors visibles et de plus amples informations sur le motif du refus de la déclaration peuvent être consultées dans le glossaire de Fedris :

https://www.socialsecurity.be/web7/glossat2/faces/html/glossaryList.xhtml?language=fr.

Erreur(s):				
Type de poste de travail	pas autorisé si la nature de l'accident est 1 (chemin du travail) ou 2 (art. 2,	, al 3, 2° de la loi du 03/07/1967) (801-819)		
<u>Données formulaire</u>		Employeur		
Numéro de ticket	100 m 2 \ W 4	N° d'entreprise	01 0 / t	
Référence au FAT	10 17 PERSONS OF PROPERCY	N° d'unité d'établissement	SEALTH DEG	
Référence expéditeur	CIDMONALISMACIESMO MOLY	Victime		
Accident		Niss	especial case	
Date de l'accident	6.12/1.015	Nom	process.	
		Prénom		

Lorsqu'une déclaration est erronée, vous pouvez non seulement corriger les détails, mais aussi la déclaration. Le système tentera alors de récupérer un maximum de données afin de préremplir une nouvelle déclaration avec ces données.

## Consulter une déclaration d'accident du travail

Vous pouvez retrouver une ancienne déclaration d'accident du travail de deux façons : soit à l'aide du numéro de déclaration, soit au moyen d'une série de paramètres de recherche.

#### Recherche sur la base d'un numéro de déclaration

Le numéro de déclaration s'obtient lorsque vous introduisez ou sauvegardez une déclaration. Ce numéro est l'identifiant unique d'un dossier.

La recherche sur la base d'un numéro de déclaration conduit directement au "Résultat de la recherche".

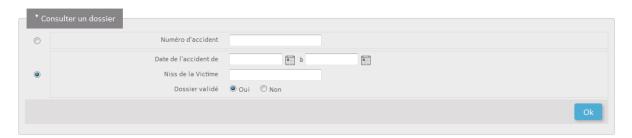
## Recherche sur la base de paramètres de recherche

La recherche basée sur des paramètres diffère selon que vous êtes connecté en tant qu'employeur ou en tant que mandataire.

#### Qualité employeur

En tant qu'employeur, vous pouvez effectuer des recherches à l'aide des paramètres suivants :

- Date de l'accident : deux dates sont proposées pour la date de l'accident. Si les deux dates sont saisies, seuls apparaîtront les résultats dont la date se situe entre ces deux dates.
- NISS de la victime : si ce champ est rempli, seules apparaîtront les déclarations auxquelles correspond le NISS de la victime.
- Dossier validé: si "Non" figure dans ce champ, seuls apparaîtront les dossiers pour lesquels aucun feed-back n'a été rempli dans la déclaration. Il s'agit des déclarations en cours de traitement. Si "Oui" figure dans ce champ, seuls apparaîtront les dossiers pour lesquels un feed-back a déjà été rempli dans la déclaration. Si vous voulez remplir une déclaration de recevabilité, de décès ou de modification, le dossier doit être validé.



#### Qualité mandataire

En tant que mandataire, vous pouvez effectuer des recherches à l'aide des paramètres suivants :

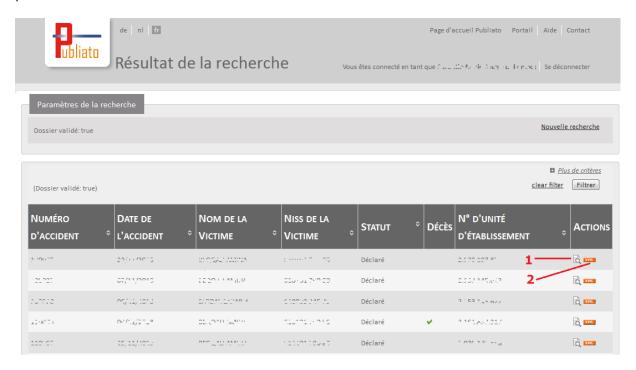
 Date de l'accident : ce paramètre doit toujours être rempli pour pouvoir contrôler le mandat de l'application. Les dates doivent se situer dans le même trimestre. Les résultats affichés seront toutes les dates d'accidents du travail situées entre ces deux dates.

- Numéro d'entreprise de l'employeur : l'identification de l'employeur est nécessaire pour pouvoir contrôler le mandat. Les dossiers affichés sont les dossiers dont l'employeur repris dans la déclaration correspond à l'employeur saisi dans le champ.
- Dossier validé: si "Non" figure dans ce champ, seuls apparaîtront les dossiers pour lesquels aucun feed-back n'a été rempli dans la déclaration. Il s'agit des déclarations en cours de traitement. Si "Oui" figure dans ce champ, seuls apparaîtront les dossiers pour lesquels un feed-back a déjà été rempli dans la déclaration. Si vous voulez remplir une déclaration de recevabilité, de décès ou de modification, le dossier doit être validé.



#### Résultat de la recherche

Lorsqu'un dossier est recherché sur la base de paramètres, le résultat est affiché dans un tableau avec les principales données pour identifier une déclaration. Vous pouvez plus facilement naviguer parmi les résultats en les filtrant ou en les triant.



Sur cette page, vous pouvez exécuter deux actions pour chaque dossier correspondant aux paramètres de recherche.

Vous pouvez tout d'abord directement rejoindre la "Page du dossier d'un accident du travail" à l'aide de l'icône (1).

Avec l'icône (2), vous pouvez obtenir tous les XML déclarés à Fedris pour le dossier correspondant.

## Déclarer la recevabilité de l'accident

Lorsqu'une déclaration d'accident a été créée, une déclaration de recevabilité peut être envoyée.

Après consultation de la déclaration d'accident concernée, vous pouvez pour cela cliquer sur "Remplir" dans la case "Déclaration de recevabilité > À remplir".



Ensuite, vous indiquez la recevabilité d'application et cliquez sur "*Envoyer*" pour confirmer. Si vous voulez retourner à l'aperçu de la déclaration d'accident sans envoyer cette déclaration de recevabilité, cliquez sur "*Retour*".



La déclaration de recevabilité est maintenant en cours de validation (bloc orange). Dès qu'elle est validée et qu'elle ne contient pas d'erreurs, ce bloc apparaît en vert. En cas de déclaration refusée, ce bloc apparaît en rouge.

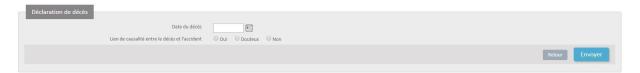
## Déclarer une communication de décès de la victime

Lorsqu'une déclaration d'accident a été créée, une communication de décès de la victime peut être déclarée en conséquence de l'accident, si cela s'applique.

Après consultation de la déclaration d'accident concernée, vous pouvez cliquer sur "Remplir" dans la case "Déclaration de décès".



Ensuite, vous saisissez la date de décès et le lien de causalité entre le décès et l'accident. Pour retourner à l'aperçu de la déclaration d'accident sans envoyer la déclaration de décès, cliquez sur "Retour". Pour envoyer la déclaration de décès, cliquez sur "Envoyer".



La déclaration de décès est maintenant en cours de validation (bloc orange). Dès qu'elle est validée et qu'elle ne contient pas d'erreurs, ce bloc apparaît en vert. En cas de déclaration refusée, ce bloc apparaît en rouge.

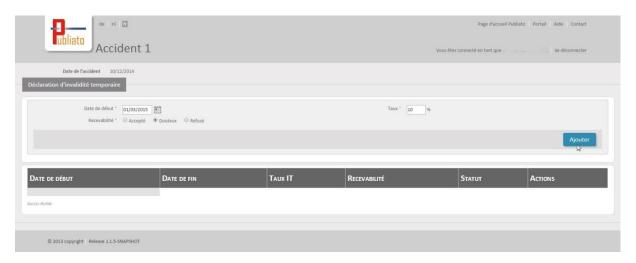
# Déclarer une incapacité temporaire

Lorsqu'une déclaration d'accident a été créée, une incapacité temporaire peut être déclarée.

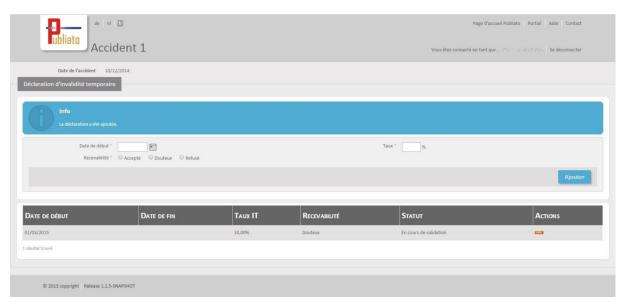
Après consultation de la déclaration d'accident concernée, vous pouvez cliquer sur "Remplir" dans la case "Incapacité temporaire".



Ensuite, vous saisissez la date de début, le degré et la recevabilité de l'incapacité temporaire. Pour retourner à l'aperçu de la déclaration d'accident sans envoyer l'incapacité temporaire, cliquez sur "Retour". Pour envoyer l'incapacité temporaire, cliquez sur "Ajouter".



La déclaration d'incapacité temporaire est en cours de validation (bloc orange). Dès qu'elle est validée et qu'elle ne contient pas d'erreurs, ce bloc apparaît en vert. En cas de déclaration refusée, ce bloc apparaît en rouge.





## Clôturer une incapacité temporaire

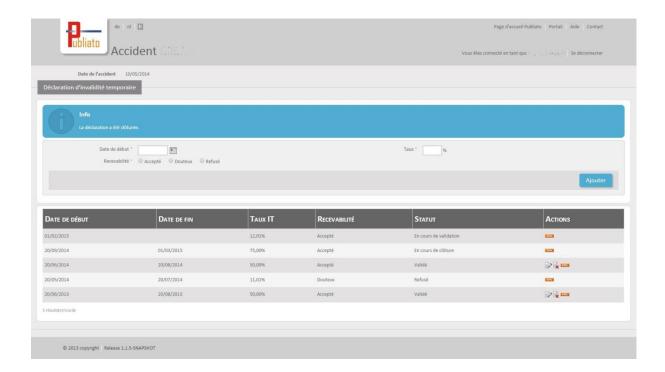
Vous pouvez clôturer une incapacité temporaire validée en ajoutant une date de fin. Pour ce faire, cliquez sur 🖾 à côté de l'incapacité temporaire.



Ensuite, une date de fin peut être ajoutée à l'incapacité temporaire. Pour retourner à l'aperçu de l'incapacité temporaire sans ajouter la date de fin, cliquez sur "Annuler". Pour ajouter la date de fin, cliquez sur "Envoyer".



Après l'envoi de la date de fin, vous recevez un message et l'incapacité temporaire clôturée reçoit le statut "En cours de clôture".



## Modifier une incapacité temporaire

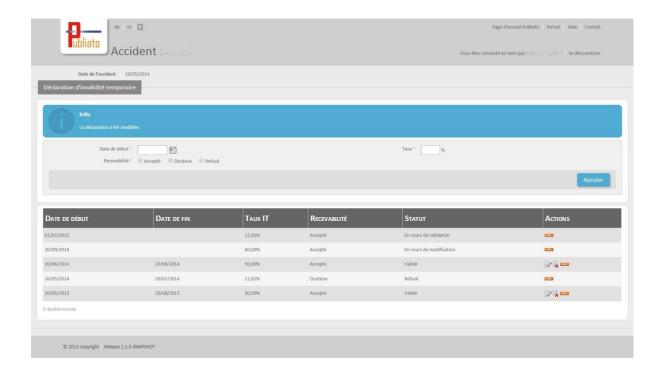
Une incapacité temporaire validée peut être modifiée. Pour ce faire, cliquez sur à côté de l'incapacité temporaire à modifier.



Ensuite, la recevabilité et, si elle a déjà été introduite, la date de fin de l'incapacité temporaire, peuvent être modifiées. Le degré d'incapacité temporaire ne peut pas être modifié. Pour retourner à l'aperçu de l'incapacité temporaire sans la modifier, cliquez sur "Annuler". Pour effectuer la modification, cliquez sur "Envoyer".



Après l'envoi de la modification, vous recevez un message et l'incapacité temporaire modifiée reçoit le statut "En cours de modification".



# Annuler une incapacité temporaire

Une incapacité temporaire validée peut être annulée. Pour ce faire, cliquez sur à côté de l'incapacité temporaire à annuler.



Pour retourner à l'aperçu de l'incapacité temporaire sans l'annuler, cliquez dans la fenêtre pop-up sur "Non". Pour effectuer l'annulation, cliquez sur "Oui".



Après l'annulation, vous recevez un message et l'incapacité temporaire est supprimée de la liste.



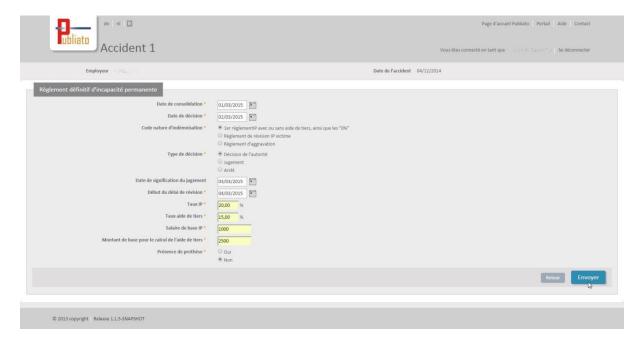
# Déclarer une incapacité permanente

Lorsqu'une déclaration d'accident a été créée, une incapacité permanente peut être déclarée.

Après consultation de la déclaration d'accident concernée, vous pouvez cliquer sur "Remplir" dans la case "Incapacité permanente".



Ensuite, vous saisissez les données obligatoires et, si cela s'applique, les données optionnelles. Pour retourner à l'aperçu de la déclaration d'accident sans envoyer l'incapacité permanente, cliquez sur "Retour". Pour envoyer l'incapacité permanente, cliquez sur "Ajouter".



La déclaration d'incapacité permanente est en cours de validation (bloc orange). Dès qu'elle est validée et qu'elle ne contient pas d'erreurs, ce bloc apparaît en vert. En cas de déclaration refusée, ce bloc apparaît en rouge.

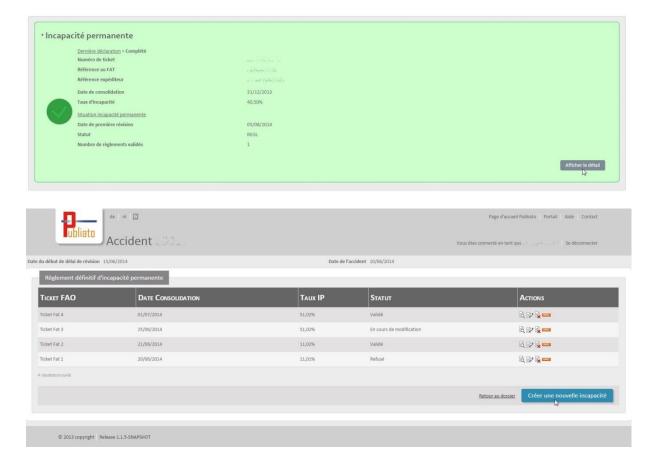
Si vous souhaitez encore introduire une incapacité permanente, cliquez sur "Créer une nouvelle incapacité" et continuez comme décrit ci-dessus.



## Modifier une incapacité permanente

Une incapacité permanente validée peut être modifiée. Pour ce faire, cliquez sur "Afficher les détails"

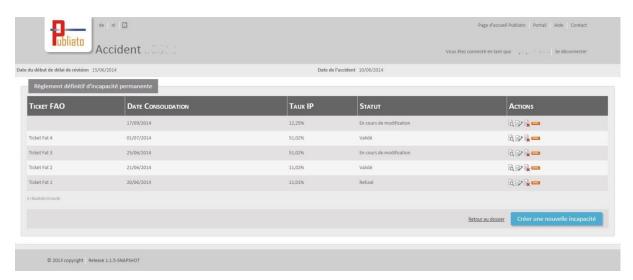
dans le bloc de l'incapacité permanente et ensuite sur à côté de l'incapacité permanente que vous souhaitez modifier.



Ensuite, les champs voulus peuvent être modifiés. Pour retourner à l'aperçu de l'incapacité permanente sans la modifier, cliquez sur "Annuler". Pour effectuer la modification, cliquez sur "Envoyer".

Règlement définitif d'incapacité permanente	
Date de consolidation •	17/09/2014
Date de décision *	10/09/2014
Code nature d'indémnisation *	Ier règlementiP avec ou sans aide de tiers, ainsi que les "ON"     Réglement de révision IP victime     Réglement de gragnavation     Réglement d'aggravation
Type de décision *	Decision de l'autorité Jugerment Arrêt  Arrêt
Date de signification du jugement	20/09/2014
Début du délai de révision *	01/09/2014
Taux IP	12,25 %
Taux aide de tiers *	15,55 %
Salaire de base IP	15494,00
Montant de base pour le calcul de l'aide de tiers	41554,00
Présence de prothèse *	O OUI
	● Non
	Retour

Après l'envoi de la modification, vous recevez un message et l'incapacité permanente modifiée reçoit le statut "En cours de modification".



## Annuler une incapacité permanente

Une incapacité permanente validée peut être annulée. Pour ce faire, cliquez sur à côté de l'incapacité permanente à annuler.



Pour retourner à l'aperçu de l'incapacité permanente sans l'annuler, cliquez dans la fenêtre pop-up sur "Non". Pour effectuer l'annulation, cliquez sur "Oui".



Après l'annulation, vous recevez un message et l'incapacité permanente est supprimée de la liste.



## Clôturer et réouvrir un dossier

#### Clôturer un dossier

Un dossier d'accident existant dont il existe une déclaration de recevabilité peut être clôturé. Lorsqu'un dossier est clôturé, plus aucune action ne peut être exécutée sur celui-ci, sauf visualiser les déclarations et réouvrir le dossier.

Vous pouvez clôturer un dossier en cliquant au bas du dossier sur "Clôturer".



Vous obtenez ensuite une fenêtre pop-up pour confirmer cette action. Pour retourner à l'aperçu du dossier sans clôturer le dossier, cliquez sur "Annuler". Pour clôturer le dossier, cliquez sur "Clôturer".



Vous êtes automatiquement reconduit à la page d'accueil et recevez un message confirmant que le dossier a été clôturé.



#### Réouvrir un dossier

Lorsqu'un dossier a été clôturé, vous pouvez le réouvrir en cliquant au bas du dossier sur "Réouvrir".



Vous obtenez ensuite une fenêtre pop-up pour confirmer cette action. Pour retourner à l'aperçu du dossier sans réouvrir le dossier, cliquez sur "Annuler". Pour réouvrir le dossier, cliquez sur "Réouvrir".



Vous êtes automatiquement reconduit à la page d'accueil et recevez un message confirmant que le dossier a été réouvert.



# Annuler un dossier

Il est possible d'annuler le dossier. Cliquez pour cela sur le bouton bleu au bas de la page du dossier (1).

Pour pouvoir annuler une déclaration, le statut de la déclaration d'un accident du travail doit être "vert".

